![biblio2[1]]() **BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN **

764, RUE BRÉBEUF, C .P.340

CASSELMAN, ON

K0A 1M0

Téléphone : 613-764-5505 Télécopieur : 613-764-5507

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type de politique : | Gouvernance | No de la politique : | GOUV-02 |
| Titre de la politique : | Orientation pour les membres du Conseil | Date d’approbation :22 juin 2017 |  |
|  |  | Date de mise à jour :le 22 novembre 2021 |  |
|  |  | Date de la prochaine révision :le 22 novembre 2026 |  |

 **NOTE AUX MEMBRES DU C.A. :
POUR VOTRE INFORMATION, LES POLITIQUES DE LA SECTION ‘GOUV’ VOUS SONT PRÉSENTÉES À TITRE DE MISE À JOUR ET NOUVELLE APPROBATION.**

Une séance d’orientation à l’intention des nouveaux membres du Conseil de bibliothèque est nécessaire pour s’assurer que tous partagent la même interprétation de leur autorité et rôles, au sein du Conseil de bibliothèque. Cette politique établit les exigences en ce qui concerne l’orientation des membres du Conseil de bibliothèque.

1. Les membres du Conseil de bibliothèque recevront une séance d’orientation complète dans les deux mois suivant leur nomination au Conseil de bibliothèque.
2. Le directeur général et le président du Conseil de bibliothèque seront responsables d’élaborer le programme de cette séance d’orientation qui devra comprendre, mais ne sera pas limité aux éléments suivants :
3. de l’information sur la vision, la mission et les valeurs de la bibliothèque
4. un aperçu de la *Loi sur les bibliothèques publiques, L.R.O. 1990, chap. P.44*
5. un aperçu des règlements du Conseil de bibliothèque et des politiques de gouvernance
6. une discussion sur le rôle, la structure, le code de déontologie et le fonctionnement du Conseil de bibliothèque
7. une visite guidée de la bibliothèque, une présentation aux employés ainsi qu’une introduction aux services

3. Chaque membre du Conseil de bibliothèque recevra un exemplaire :

1. du *Manuel* *de politiques de la* *Bibliothèque publique de* *Casselman* (actuel)
2. du document actuel de planification de la bibliothèque
3. un survol du plan annuel de fonctionnement ainsi que du budget actuel
4. d’un formulaire de demande d’adhésion à la bibliothèque
5. de la *Loi sur les bibliothèques publiques*, S.R.O. 1990
6. de la *Trousse d’orientation à l’intention des conseils de bibliothèques* (Service des bibliothèques de l’Ontario-Sud)
7. du document *Le vif du sujet : vue d'ensemble de la gouvernance des bibliothèques
publiques de l'Ontario*. (Ontario Library Boards’ Association

4. Les membres du Conseil recevront une formation sur les normes d'accessibilité énoncées dans les règlements de la *Loi de 2005 sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario*, y compris de la formation sur le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, en ce qui a trait aux personnes handicapées.

**Documents connexes**:
Bibliothèque publique de Casselman**. *Gouv 10 – Formation des membres du conseil***Ontario Library Boards’ Association. ***Le vif du sujet : vue d'ensemble de la gouvernance des bibliothèques publiques de l'Ontario*** *(2*012)Règlement de l’Ontario 191/11, ***Normes d’accessibilité intégrées***Règlement de l’Ontario 429/07, ***Normes d’accessibilité pour les services à la clientèle***Service des bibliothèques de l’Ontario-Sud. ***Trousse d’orientation à l’intention des conseils de bibliothèques.*** (2014)